



Les dangers d'une évaluation de l'état de danger

par Jean Blairon, Directeur de l'asbl RTA et Emile Servais, Sociologue

Une recherche est en cours dans le secteur de l'aide à la jeunesse ; confiée à l'Université de Mons-Hainaut, elle se propose de permettre « à l'ensemble des acteurs du système d'aide mis en place autour du mineur en difficulté, d'exercer efficacement la fonction diagnostique et préventive que le système juridico-légal leur délègue¹. »

Deux glissements massifs et emblématiques sont opérés dès cet énoncé : la fonction des « acteurs » est d'emblée décrite dans une logique sanitaire (de diagnostic précoce)² ; elle est curieusement attachée au champ juridique, alors que, jusqu'ici en tout cas, l'ensemble des pratiques d'aide apportées aux jeunes et aux familles est régi, au niveau de la Communauté française, par le champ des matières « personnalisables », c'est-à-dire culturelles et sociales.

Le projet de cette recherche s'ancre par ailleurs, à notre connaissance, dans le souci légitime des services publics (Services de l'aide à la jeunesse [SAJ], Service de protection judiciaire [SPJ]) d'harmoniser leurs pratiques pour assurer plus d'égalité de traitement aux bénéficiaires.

Il semble que cette finalité soit oubliée en chemin et que nous nous trouvions en face d'un projet qui s'est réduit au souci d'harmoniser, si ce n'est d'uniformiser des méthodologies³, et qui va, nous le craignons, conduire à ce que se renforcent massivement les inégalités sociales et culturelles.

EVALUATION : DE QUOI PARLE-T-ON ?

Il semble malheureusement nécessaire de revenir, une fois de plus, à une définition rigoureuse du concept de l'évaluation, qu'il convient de distinguer du contrôle, en posant qu'évaluation et contrôle sont tous deux nécessaires, mais qu'ils peuvent chacun être équitables ou non. Le travail de distinction des deux pratiques réalisé au SPJ de Liège concernant les difficultés des jeunes et des familles justement, nous paraît un bon point de départ⁴.

Rappelons brièvement qu'il est proposé dans ces travaux, à partir des recherches de Jacques Ardoino notamment, de réserver le terme « évaluation » à une interrogation sur le sens et les valeurs d'une action, à partir des effets, des traces et des signes repérés dans la situation concernée ; cette interrogation est à considérer comme un mouvement porté collectivement (donc aussi par les bénéficiaires), en vue de déterminer ensemble des stratégies congruentes à la signification produite.

Le contrôle, quant à lui, désigne des vérifications de conformité (à des résultats attendus, à des procédures décidées) ; l'opération est inscrite dans une relation définie comme inégale (il y a un contrôleur et des contrôlés) ; elle donne lieu à des « sanctions », positives ou négatives, telles qu'elles ont été prévues et



annoncées (par exemple la levée d'une mesure ou sa poursuite).

Les travaux du SPJ de Liège démontrent les dangers nombreux, dont sont victimes évidemment les bénéficiaires, d'une confusion entre contrôle et évaluation. Il n'y a pas à y revenir ici.

Mais ce rappel devrait suffire pour qu'on comprenne immédiatement qu'en quelque sorte, il n'y a pas de sens à prétendre « évaluer un état de danger », en tout cas pas à partir d'une grille, ou d'un outil ou d'un modèle « objectif » qui ne serait pas spécifié par rapport à des **dispositifs** (l'aide négociée par le Conseiller et l'aide mise en oeuvre par le Directeur constituent des dispositifs qui ne peuvent en aucun cas être amalgamés) et, à l'intérieur de ceux-ci, par rapport à des **séquences** d'intervention (c'est-à-dire des moments ponctués à l'intérieur d'une intervention de l'Etat dans la vie privée des citoyens).

Il conviendrait donc de toute urgence de remplacer l'approximatif amalgame « évaluation critériée d'un état de danger » par des actes professionnels clairement distingués, puisque leur logique et leur signification sont fort différentes selon les cas.

On pourrait ainsi plus légitimement parler d'actes comme :

- évaluer un signalement d'une situation, pour analyser collégalement (donc en incluant les bénéficiaires) si elle s'inscrit dans une catégorie instituée (comme la difficulté ou le danger grave, ce qui n'est pas la même chose) ;
- contrôler si des changements ont été opérés, en référence à des attentes instituées, pour voir si une mesure peut changer (passer à une homologation, classer le dossier), etc.

Dans ce dernier cas, la liste doit être limitée, les attentes clairement définies, la séquence de

contrôle annoncée et les conditions de l'auto-contrôle réunies si on veut du moins se situer dans le respect de ce qu'Alain Touraine appelle les droits culturels⁵.

Dans les deux cas de figure, bien différents, il n'y a pas d'**état** en tant que tel, mais bien une **problématique politique** qui concerne la **possibilité ou les conséquences** d'une intervention de la puissance publique dans la vie privée, au bénéfice des plus faibles, comme l'enfant ou les familles à qui la sécurité d'existence a été enlevée.

Surfer entre les deux catégories produit une grave incohérence de l'action ; elle nous paraît équivaloir à un des procédés que Goffman attribuait à l'institution totale, à savoir « plonger le bénéficiaire dans un environnement chaotique », ce qui constituait une manière particulièrement redoutable de saper le contrôle qu'il pouvait avoir de ses propres actes, et une façon de détruire son autonomie culturelle⁶.

A ce titre, le terme de « violence décisionnelle », trop ciblé, trop lié à une logique d'« état », risque de masquer le véritable enjeu, qui est de se prémunir contre la violence institutionnelle (qui est elle-même, insistons-y, souvent imposée par des contraintes externes, comme l'implantation d'une logique sanitaire et sécuritaire dans le champ de l'aide ou encore une pression médiatique insoucieuse des situations qui sont concernées⁷).

L'INSCRIPTION DANS UNE CATÉGORIE INSTITUÉE

Si nous nous penchons maintenant sur le premier des cas de figure évoqués ci-dessus⁸ (évaluer un signalement d'une situation pour analyser si elle s'inscrit dans une catégorie instituée), nous pouvons nous représenter qu'il



correspond à **une série d'actes interprétatifs qui se conclut par une décision.**

A propos de ces actes interprétatifs, trois dangers sont prégnants dans les modèles élaborés par la recherche en cours.

- Le **centrisme de classe** : corrélés des faits de pauvreté, ou de perte ou de manque d'emploi, ou d'exiguïté de logement à la possibilité d'un danger éducatif est un véritable scandale qui fait offense au Rapport général sur la pauvreté comme aux conquêtes des mouvements ouvriers...

Nul doute, avec des grilles manifestement aussi imprégnées des valeurs de la domination sociale la plus cynique, que les enfants de la grande leader syndicale Dolores Huerta...eussent été placés, à en croire la protagoniste elle-même !

« Mon plus gros problème – il a disparu aujourd'hui – était de ne pas me sentir coupable car chacun disait que j'étais une mauvaise mère et que je négligeais mes enfants. (...) Je n'étais vraiment pas sûre de bien faire en donnant aux enfants un mauvais repas pour me rendre à une réunion du Conseil. (...) Depuis 1970, nous n'avons jamais vécu dans un endroit fixe. Je n'ai été nulle part plus de deux mois, sauf à New York pour le boycottage. Mais prendre mes enfants à travers les Etats-Unis leur a fait perdre leur crainte des personnes et des situations nouvelles. Les enfants vont à l'école et travaillent au boycottage. Même ceux qui n'ont que deux ans travaillent au boycottage dans les villes. Mentalement, mes enfants sont entièrement politisés. L'idée de travailler sans gain matériel a beaucoup modifié leur façon de penser. Quand un de nos supporters a emmené ma fille acheter des habits neufs à New York, elle était très

embarrassée. Nous n'achetons jamais des habits neufs. Tout ce que nous avons provient des dons. Elle a dit : « Maman, la dame voulait m'acheter un tas de choses, mais je lui ai dit qu'elles ne m'allaient pas. »¹⁰

Faudra-t-il devoir rappeler que les faits de maltraitance voire de pédophilie, pour ne parler que de ceux-là, sont relativement bien présents, malheureusement, dans les milieux les plus aisés, en ce compris chez certains directeurs d'institutions diverses ?

Il ne suffit manifestement pas d'évoquer le poids des habitus pour se prémunir du risque de se faire le relais, même à son corps défendant, de la domination sociale...

- La confusion gravissime de **l'optimum désiré et du minimum requis** : au départ de grilles de « besoins », on glisse très rapidement de la logique de protection des plus faibles, à propos d'un minimum requis, au point de vue type des classes moyennes qui est que si l'optimum (de stimulation, d'épanouissement, d'investissement, codé selon leur logique cela va sans dire) n'est pas assuré, le développement de l'enfant est automatiquement compromis... A la responsabilité publique d'instituer que le minimum requis n'est malheureusement pas présent, se substitue une douce et dangereuse attention relevant de l'utopie de la « santé parfaite », pour reprendre cette expression de Lucien Sfez. Nous ne savons que trop bien, par ailleurs, quelle cause cette logique peut servir : celle de l'endo-colonisation et du consumérisme tyrannique de l'intime¹¹, qui constitue un des marchés économiques les plus importants dans notre société immatérielle ; le « dernier marché », la « dernière conquête » est celle du moi, qu'il faut coloniser pour le « développer », pour que chacun se considère comme un capital qu'il a



le devoir d'investir sans fin – plus personne n'ayant le droit de se contenter d'être simplement soi-même, avec son physique, son histoire, ses limites, etc.

L'imposition des valeurs de la classe moyenne est repérable dans le discours, qui sur-valorise la stratégie, l'investissement, la projection...et qui permet, sous couvert de la défense de l'individu, de pénaliser la misère¹² plutôt que de mobiliser des solidarités collectives, locales et globales (qu'il suffise de voir quel désinvestissement final permet la fiction de « l'Etat social actif » !).

- **L'instrumentalisation de la vie quotidienne** : les modèles proposés obéissent, sous couvert d'opérationnalité, à la logique de l'opérationnalisme, déjà critiquée par Marcuse dans les années soixante et que l'on a vu se déployer tant dans le monde du travail que dans le monde de l'éducation¹³. Qu'il suffise ici de rappeler que les conséquences d'un tel paradigme, dans son projet de « claquemurer tout l'univers » – c'est-à-dire de le mettre en grilles, sont essentiellement de vider toute pratique de son sens vivant et partagé, puis de « remplir » ce vide par des « programmes » (de motivation, de développement...) tout aussi technicisés et inopérants, mais qui ont le mérite de se présenter comme une tâche infinie nécessitant ad vitam l'intervention de spécialistes ad hoc.

ÉVALUER UN PROCESSUS ET NON PAS UN ÉTAT

Il conviendrait mieux selon nous d'aider les professionnels à tenter d'objectiver les processus d'objectivation qu'ils emploient (en y incluant un décentrement salutaire), en commençant par rappeler que le décentrement est nécessaire pour tous, et qu'il est la conséquence d'un travail collectif et solidaire.

Le défi consiste donc peut-être moins, en la matière, à « conjuguer la complexité théorique avec la simplicité de la pratique » qu'à rappeler quelques principes simples qui permettent aux agents de vivre les incertitudes¹⁴ de la pratique en mobilisant une éthique de la responsabilité et des ressources collectives, manquantes en l'occurrence vu la surcharge des services. Affirmons au passage fortement qu'il ne convient pas de régler cette surcharge en vidant le travail de son sens, notamment, en introduisant des « créatures »¹⁵ supposées suppléer au manque d'effectifs !

Nous pensons que le processus décisionnel que nous évoquons ici est sous-tendu par l'articulation

- de témoignages (ce point de vue, le rappel de quelques règles élémentaires de critique historique ne serait pas du luxe en la matière) ;
- de faits institués (insistons ici sur les signalements écrits officiellement soutenus par leurs auteurs, par exemple) ;
- de faits observés corrélés à des principes de sens (S'ils sont traduits en « indicateurs », il faut donner à ceux-ci le statut qui est le leur : des énoncés de substitution imparfaits par nature. A ce sujet, la pluralité est de mise, et on pourrait l'appréhender à partir des « controverses » majeures (le point de vue de l'enfant ou le point de vue du système par exemple) ;
- une hypothèse globale, singulière (et non relevant d'un hypothétique « état »), implicite ou explicite, qui « tire » tout le processus.

Objectiver le processus d'« objectivation » conduit à **apprendre à prendre distance par rapport à ces groupes d'éléments ainsi qu'aux relations qui sont construites entre eux.**



Seule cette attitude, qui devrait être plus favorisée et soutenue, nous paraît en mesure d'obéir à la finalité du projet d'« harmoniser les pratiques » : introduire plus d'égalité pour les bénéficiaires.

RECHERCHE CONFINÉE OU RECHERCHE EN PLEIN AIR?

L'équipe de Michel Callon¹⁶ attire notre attention sur le danger de la coupure entre expertise et pratique des acteurs (ainsi qu'entre expertise et action politique). Elle oppose ainsi la recherche confinée (menée par des experts coupés des expériences des acteurs) et la recherche de plein air (qui part précisément de ces expériences en leur reconnaissant toute leur légitimité).

Rappelons à ce sujet que décréter qu'une recherche-action (?) est participative ne suffit pas pour qu'elle le soit. Confronter un modèle

pré-construit aux réactions des acteurs qu'il concerne ou ouvrir un forum de discussion n'est pas nécessairement réellement « participatif ».

Une réelle « participation » n'exige-t-elle pas que l'on « parte du bas », que l'on récolte avant tout les expertises construites en situation par tous les acteurs (bénéficiaires compris) et qu'on s'efforce, d'une part, d'en rendre raison et, d'autre part, de les « composer » en une pratique de réseau ?

Nous en sommes loin, nous le craignons et le regrettons. La difficulté vécue par les familles, les agents des services privés et ceux des services publics, confrontés à des situations d'incertitude extrême, au poids de la responsabilité, mais aussi l'inventivité pratique des uns et des autres, les fonctionnements de solidarité et l'éthique de responsabilité mériteraient nous semble-t-il plus de respect et une meilleure prise en compte...

NOTES

1. Nous nous basons pour cette analyse sur les textes diffusés sur le site internet consacré à ces travaux qui durent depuis plusieurs années, ainsi que sur un rapport d'activités intermédiaire remis par les chercheurs.
2. Pour une critique du poids de la logique sanitaire et de ses effets en matière d'aide à la jeunesse, cfr J. Fastrès et J. Blairon, *La prévention : un concept en déperdition ?*, Bruxelles, Luc Pire, 2002, pp. 75 et sq., 142 et sq.
3. Direction déniée officiellement, mais qui traverse néanmoins de nombreuses descriptions du projet, comme par exemple : « Le défi consiste à conjuguer la complexité théorique avec la simplicité de la pratique (?) et déboucher, à long terme, sur un **programme de formation commun aux services publics et privés.** »
4. Cfr *Contrainte sous contrôle, Protection judiciaire et démocratie*, Bruxelles, Luc Pire, 2000.
5. Sur cette question, voir les trois numéros d'*Intermag* consacrés à ces thèses.
6. E. Goffman, *Asiles*, Paris, Minuit, 1968.
7. Particulièrement tangible dans la manière dont les médias rendent compte de la précarité, cfr la situation de l'habitat permanent dans les campings en Région wallonne.
8. Nous estimons que les travaux du SPJ de Liège balisent déjà fortement le second.
9. Cfr grille de Palacio-Quintin proposée à propos des facteurs de risque liée au milieu social (sic) et familial.
10. « Dolores Huerta et les femmes de l' United Farm Workers », *Esprit*, n° 9, septembre 1974.
11. Cfr à ce sujet Paul Virilio, « Du sur-homme à l'homme sur-excité », in *L'art du moteur*, Paris, Galilée, Virilio évoque et illustre cette « tyrannie endogène des neuro-sciences, l'ergonomie cognitive développant déjà le dernier type de



design humain, dressage de réflexes conditionnés, meta-design des facultés conceptuelles ou perceptuelles. » (*op. Cit.*, p. 148).

12. L. Wacquant, *Les prisons de la misère*, Paris, Raisons d'agir, 1999.
13. Opérationnalisme dénoncé de manière brillante par J.-P. Le Goff, notamment dans *La barbarie douce, la modernisation sauvage des entreprises et de l'école*, Paris, La Découverte, 1999.
14. Au sens de Bruno Latour, *Changer de société, refaire de la sociologie*, Paris, La Découverte, 2006.
15. Au sens de Michel Callon : « êtres de laboratoires » qui sont insérés dans notre quotidien et qui le façonnent (en s'y comportant souvent comme la création du Dr Frankenstein...)
16. M. Callon et al. *Agir dans un monde incertain*, Paris, Seuil, 2001.